

CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL SOPHOS

Nous Vous invitons à lire attentivement le présent Contrat de Licence Utilisateur Final qui constitue un engagement juridique entre Sophos et Vous relatif au Logiciel défini ci-dessous. En sélectionnant l'option "accepter" et en défaisant l'emballage cacheté contenant le logiciel ou en installant, copiant ou utilisant de toute autre façon le présent Logiciel, Vous reconnaissez que Vous avez lu et compris le Contrat de Licence Utilisateur Final et acceptez expressément de Vous soumettre aux termes de ce Contrat. Si Vous n'acceptez pas les termes de ce Contrat de Licence Utilisateur Final, n'installez pas le Logiciel, ou, si Vous avez reçu le Logiciel, retournez-le immédiatement ainsi que les éléments l'accompagnant (y compris TOUS les documents écrits et l'emballage) à Votre fournisseur, en ajoutant une preuve d'achat afin d'être remboursé intégralement. Si Vous n'acceptez pas tous ou certains des termes ou conditions de ce Contrat de Licence Utilisateur Final, Vous ne serez pas autorisé à utiliser le logiciel à quelque fin que ce soit. De plus, en installant, copiant ou utilisant de toute autre façon les Mises à jour et/ou Mises à niveau de Sophos, Vous acceptez expressément de Vous soumettre aux termes des licences supplémentaires qui accompagnent ces Mises à jour et/ou Mises à niveau. Si Vous n'acceptez pas les termes des licences supplémentaires accompagnant ces Mises à jour et/ou Mises à niveau, Vous ne devez pas installer, copier ou utiliser de toute autre façon les Mises à jour et/ou Mises à niveau en question.

Au cas où un revendeur, prestataire de services, consultant, sous-traitant ou toute autre partie téléchargerait les Produits Sous Licence pour Votre compte et/ou installerait les Produits Sous Licence avant l'utilisation par Vous des Produits Sous Licence, tel revendeur, prestataire de services, consultant, sous-traitant ou autre partie sera réputé être Votre agent et agir pour Votre compte et Vous serez réputé avoir accepté l'ensemble des conditions générales de ce Contrat de Licence Utilisateur Final comme si Vous aviez Vous-même directement téléchargé, installé et utilisé les Produits Sous Licence.

1. DEFINITIONS

"Annexe" désigne l'annexe qui Vous a été communiquée par Sophos et qui détaille les conditions d'utilisation par Vous des Produits Sous Licence pendant une période définie et qui fait partie intégrante de ce Contrat de Licence Utilisateur Final.

"Contrat de Licence Utilisateur Final" désigne le présent contrat de licence utilisateur final Sophos et son Annexe.

"Date de Commencement" désigne la date de commencement telle qu'elle est précisée en Annexe.

"Date d'Expiration" désigne la date d'expiration telle qu'elle est précisée en Annexe.

"Documentation" désigne toute documentation qui Vous est fournie par Sophos (sur support informatique ou imprimé) et qui accompagne les Produits Sous Licence.

"Durée de la Licence" désigne la durée de la licence telle qu'elle figure à l'Article 3.2 du présent Contrat de Licence Utilisateur Final. **"Licence Serveur"** désigne le nombre maximum de Serveurs (le cas échéant) sur lesquels le Produit Sous Licence peut être à tout moment exploité conformément à l'Annexe.

"Licences Utilisateurs" désigne le nombre maximum d'Utilisateurs, ou d'Ordinateurs (le cas échéant, conformément à l'exception à la licence figurant à la Clause 3.3.1), tel que défini dans l'Annexe, qui sont autorisés à bénéficier des Produits Sous Licence.

"Logiciel" désigne tout programme ou fichier de données, y compris les Mises à niveau et Mises à jour, qui Vous est fourni par Sophos, ses revendeurs, ses distributeurs ou détaillants.

"Maintenance" désigne collectivement les Mises à niveau et/ou Mises à jour (si elles s'appliquent au Produit Sous Licence) ainsi que l'assistance technique standard ou l'assistance technique étendue, si Vous avez payé la Redevance de maintenance.

"Mise à Jour" désigne une mise à jour de la bibliothèque des règles et/ou identités mise à Votre disposition par Sophos et/ou d'autres mises à jour des filtres logiciels, y compris, mais sans y être limité, les mises à jour des bibliothèques de réputation d'adresses IP, mises à Votre disposition par Sophos.

"Mise à Niveau" désigne tout enrichissement ou toute amélioration des fonctionnalités du Produit Sous Licence (à l'exception des Mises à jour), mis à Votre disposition par Sophos à sa seule discrétion, de temps à

autre, à l'exclusion toutefois de tout logiciel et/ou mises à jour commercialisés et sous licence par Sophos en tant que nouvelle version du Produit Sous Licence.

"Ordinateur" signifie, quand le Produit Sous Licence est installé, y compris de manière provisoire à l'aide d'une technologie d'agent Web telle qu'ActiveX ; (i) sur ou est appelé par un serveur de courrier électronique, ceux de Vos ordinateurs capables de recevoir des messages de ce serveur ; (ii) sur ou est appelé par un système de sécurité d'un réseau interne ou autre système d'interface, ceux de Vos ordinateurs capables de se connecter à ce système ; (iii) sur une base de données, ceux de Vos ordinateurs capables de récupérer les données depuis ces bases de données ; (iv) de toute autre façon permettant de lire des données, ceux de Vos ordinateurs, stations de travail ou autres dispositifs électroniques ou autres capables de récupérer ces données ; (v) sur ou est appelé par une machine virtuelle utilisant un système d'exploitation, chaque machine virtuelle fonctionnant concurremment, et (vi) sur ou est appelé par un ordinateur autre qu'un Serveur, Votre ordinateur.

"Période de Maintenance" désigne la période durant laquelle Vous êtes en droit de bénéficier d'une Maintenance. Pour tous les Produits Sous Licence autres que les Produits sous licence perpétuelle, la Période de Maintenance sera contiguë à la Durée de la Licence. Pour les Produits sous licence perpétuelle, la Période de Maintenance signifie la période pour laquelle Vous avez payé la Redevance de Maintenance applicable. **"Produit"** désigne le Support et le Logiciel.

"Produits Sous Licence" désigne tous ou chacun (selon le contexte) des Produits précisés dans l'Annexe ainsi que dans la Documentation, et toutes les Mises à niveau ou Mises à jour de ces programmes.

"Redevance" ou "Redevances" désigne les Redevances des Produits Sous Licence et, le cas échéant, les Redevances de Maintenance.

"Redevance des Produits Sous Licence" désigne les sommes dues par Vous en contrepartie du droit qui Vous est accordé d'utiliser les Produits Sous Licence pendant la Durée du Contrat de Licence, ou par rapport à certains Produits de Sophos, en contrepartie du droit qui Vous est accordé d'utiliser les Produits Sous Licence à perpétuité.

"Redevance de Maintenance" s'applique uniquement aux Produits de Sophos sous licence perpétuelle et désigne les sommes dues par Vous en contrepartie du droit de bénéficier d'une Maintenance pendant la Période de Maintenance.

"Serveur" désigne un Ordinateur sur lequel le Produit Sous Licence est installé ET à partir duquel d'autres Ordinateurs reçoivent ou récupèrent des données SOUS RESERVE TOUTEFOIS que l'Ordinateur ne soit pas un Serveur quand il n'y a qu'un seul Ordinateur à partir duquel d'autres Ordinateurs reçoivent ou récupèrent des données ET que ces données soient générées exclusivement par le Produit Sous Licence.

"Sophos" désigne Sophos Plc. et ses filiales ou, selon le contexte, l'une d'entre elles.

"Suggestions" est défini dans l'Article 6.2

"Support" désigne tout objet sur lequel des données peuvent être stockées y compris, mais sans y être limité, les CD-ROM, cassettes et disquettes ou tout autre support contenant le Logiciel qui Vous est fourni par Sophos.

"Utilisateur" désigne un employé, consultant toute autre personne qui utilise un Ordinateur bénéficiant du Produit qui Vous a été concédé sous licence, et le terme "Utilisateurs" sera interprété de la même manière.

"Vos Fins Professionnelles Internes" est défini dans l'Article 3.3.1 du présent Contrat de Licence Utilisateur Final.

"Vous" désigne le titulaire de la licence et "Vos" ou "Votre" désigne tout élément Vous appartenant ou toute personne engagée par Vous ou tout élément se rapportant à Vous de toute autre manière, selon le contexte, que ce soit de façon temporaire ou autre.

2. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le paiement de la Redevance des Produits Sous Licence Vous confère un droit de propriété uniquement sur le Support sur lequel le Logiciel est enregistré. Vous ne devenez pas propriétaire du Logiciel. Le Logiciel demeure la propriété exclusive de Sophos et de ses concédants de licences. Le Logiciel et la Documentation, y compris le savoir-faire, les concepts, la logique et les caractéristiques, appartiennent à Sophos et à ses concédants de licences et sont protégés dans le monde entier par les lois sur le copyright, les droits d'auteur et tous autres droits de propriété intellectuelle. Aucune licence, droit ou intérêt sur les logos ou marques appartenant à

Sophos ne Vous sont octroyés au titre du présent Contrat de Licence Utilisateur Final et Vous acceptez par les présentes de ne faire disparaître aucun identifiant de produits ou notification de restriction de propriété. En outre, Vous reconnaissez et acceptez par le présent document que tous les droits, titres et intérêts de toute modification que Vous pourriez apporter au Logiciel ou à la Documentation, tel que décrit ci-dessous, demeurent la propriété de Sophos.

3. DROITS ET RESTRICTIONS

3.1 **Evaluation.** Vous pouvez utiliser le Logiciel à des fins d'évaluation dans un environnement de test seulement et ce sans régler de redevance pendant une durée maximum de 30 jours ou pendant toute autre durée spécifiée par Sophos à son entière discrétion. Le Logiciel est remis " EN L'ETAT " au cours de cette période d'évaluation et les Articles 3.3 et 5 ci-dessous ne s'appliquent pas à cette évaluation.

3.2 **Durée de la licence.** Le Présent Contrat de Licence Utilisateur Final entrera en vigueur à compter de la date de l'acceptation décrite au premier paragraphe de ce Contrat de Licence Utilisateur Final ou de la Date de Commencement, si celle-ci est antérieure, et restera en vigueur soit jusqu'à la Date d'Expiration spécifiée en Annexe ou, en cas de renouvellement de Votre licence, la Date d'Expiration de Votre licence renouvelée telle qu'elle est précisée dans l'Annexe qui Vous est fournie par Sophos (et si cette date n'est pas spécifiée, le Contrat de Licence Utilisateur Final continuera indéfiniment, bien que Votre droit d'utiliser les Produits Sous Licence dépende de Votre paiement de la Redevance des Produits Sous Licence applicable), soit jusqu'à sa date de résiliation, telle que mentionnée à l'article 11 ci-dessous, si cette date est antérieure. Si Vous souhaitez renouveler Votre licence, Vous devez contacter Votre fournisseur ou Sophos. Dans le cadre du Contrat de Licence Utilisateur Final, Vos obligations au titre de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles de Sophos resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation de ce Contrat de Licence Utilisateur Final.

3.3 **Droits.** Sous réserve du paiement des Redevances par Vous, Sophos Vous concède par les présentes le droit non exclusif d'utiliser le Produit Sous Licence et de bénéficier de la Maintenance pendant la Durée de la Licence conformément aux termes du présent Contrat de Licence Utilisateur Final et, uniquement par rapport aux Produits sous licence perpétuelle, sous réserve de paiement par Vous de la Redevance de Maintenance applicable pour la Période de Maintenance. Vous êtes autorisé :

3.3.1. à utiliser le Produit Sous Licence pour Vos Fins Professionnelles Internes en relation avec l'intégrité de Vos systèmes, réseaux, documents, courriers électroniques et autres données ("Vos Fins Professionnelles Internes"). Le nombre d'Utilisateurs pouvant utiliser le Produit Sous Licence pour Vos Fins Professionnelles Internes ne doit pas dépasser le nombre de Licences Utilisateurs. **NONOBTANT CE QUI PRECEDE, SI VOUS ETES UNE ENTITE GOUVERNEMENTALE, DE SANTE OU D'EDUCATION OU DANS LE CADRE DE TOUT PRODUIT SOUS LICENCE PERPETUELLE, LA RESTRICTION RELATIVE AU NOMBRE D'UTILISATEURS NE VOUS CONCERNE PAS ET SERA REMPLACEE PAR LA RESTRICTION SUIVANTE : LE NOMBRE D'ORDINATEURS SUR LESQUELS VOUS POUVEZ UTILISER LES PRODUITS SOUS LICENCE POUR VOS FINS PROFESSIONNELLES INTERNES NE DOIT PAS EXCEDER LE NOMBRE DE LICENCES UTILISATEURS.** Vous serez tenu pour entièrement responsable de la conformité des Utilisateurs au présent Contrat de Licence Utilisateur Final. En outre, si le nombre de Serveurs sur lesquels Vous avez installé les Produits Sous Licence dépasse de vingt-cinq pour cent (25 %) le nombre de licences utilisateurs, Vous devez acquérir une licence Serveur pour chaque Serveur ;

3.3.2. à permettre à Vos employés d'utiliser les Produits Sous Licence à leur domicile sur un seul poste de travail, étant entendu qu'il Vous appartient de fournir l'assistance et la distribution des Mises à niveau et Mises à jour. Le nombre d'employés que Vous pouvez autoriser à utiliser le Produit Sous Licence à leur domicile ne saurait excéder le nombre de Licences Utilisateur (Note : CET ARTICLE NE VOUS CONCERNE PAS SI VOUS AVEZ ACQUIS UNE LICENCE D'UTILISATION DE SOPHOS CLIENT FIREWALL OU UN PRODUIT SOUS LICENCE FAISANT PARTIE INTEGRANTE DES SOLUTIONS PME SOPHOS OU UN PRODUIT DE PROTECTION DES DONNEES) ;

3.3.3. si la fourniture de ces fonctions est comprise dans le Produit, à créer des jeux de disquettes contenant quelque partie que ce soit du Produit Sous Licence. Le nombre des jeux de disquettes ainsi créés ne doit pas excéder le nombre de Licences Utilisateur ;

3.3.4. sous réserve des conditions prévues à l'Article 3.3.5. ci-dessous, qui s'appliquent uniquement à la Documentation, à réaliser une copie des Produits Sous Licence en tout ou partie, uniquement à des fins de sauvegarde et sous réserve que Vous reproduisiez sur cette copie des Produits Sous Licence les mentions de propriété de Sophos. Cette restriction ne Vous empêche pas de créer une sauvegarde ou une archive de Vos propres données ;

3.3.5. à utiliser, copier, reproduire en tout ou partie, adapter et modifier la Documentation pour Vos Fins Professionnelles Internes uniquement ; et/ou

3.3.6. à céder de manière définitive le Produit et Vos droits au titre du Contrat de Licence Utilisateur Final à une autre personne, morale ou physique, sous réserve que Vous transmettiez le support, toute copie du Logiciel et de la Documentation et, qu'avant une telle cession, (i) Vous communiquiez les coordonnées complètes du destinataire (bénéficiaire) à Sophos ; et (ii) que Vous obteniez l'accord du bénéficiaire, notifié par écrit auprès de Sophos, de respecter et de se soumettre aux termes du Contrat de Licence Utilisateur Final. Si le Produit est un Produit de chiffrement, Vous devrez désinstaller ou mettre hors service le Produit avant une telle cession.

3.4. Restrictions. Vous n'êtes pas autorisé :

3.4.1. à utiliser les Produits Sous Licence dans le cadre de la fourniture d'un service quelconque au profit de tiers, sauf si Vous obtenez au préalable de Sophos une licence permettant la prestation de services applicatifs ;

3.4.2. à modifier ou à traduire les Produits Sous Licence, sous réserve de (i) ce qui est nécessaire pour configurer le Produit Sous Licence à l'aide des menus, options et outils prévus à cet effet et contenus dans le Logiciel, (ii) ce qui est nécessaire pour développer les filtres sur mesure à l'aide de l'"Interface de Programmation d'Application (API) PerlMx" contenue dans le Logiciel et, (iii) en ce qui concerne la Documentation, ce qui est nécessaire pour produire ou adapter des manuels et/ou toute autre documentation uniquement à des Fins Professionnelles Internes ;

3.4.3. à effectuer une ingénierie inverse, désassembler ou décompiler tout ou partie des Produits Sous Licence ou à tenter de quelque manière que ce soit de dériver ou de déterminer le code source ou sa logique inhérente sauf dans les limites et aux fins permises par la loi en vigueur ;

3.4.4. à transmettre ou fournir un accès aux Produits Sous Licence sous réserve des stipulations expressément prévues dans le Contrat de Licence Utilisateur Final ;

3.4.5. à utiliser le logiciel hors du cadre des Produits Sous Licence ;

3.4.6. à accorder des sous-licences, louer, céder, distribuer ou de toute autre façon, transférer les Produits Sous Licence, sous réserve des stipulations expressément prévues dans le Contrat de Licence Utilisateur Final, à moins que Vous n'obteniez une licence supplémentaire à de telles fins de la part de Sophos (par exemple, Vous ne devez pas incorporer les Produits Sous Licence dans un autre programme et distribuer l'ensemble à des tiers, sauf si Vous obtenez auparavant une licence OEM de la part de Sophos) ;

3.4.7. à utiliser les Produits Sous Licence dans ou en rapport avec des applications de sécurité critique, telles que, notamment, les systèmes médicaux, les systèmes de gestion des transports, les véhicules ou la production d'énergie, y compris, mais sans y être limité les applications de production d'énergie nucléaire, et/ou

3.4.8 à utiliser les Produits Sous Licence en vue de concurrencer Sophos, y compris, mais sans y être limité, dans une optique de veille à la concurrence.

4. MAINTENANCE

4.1 Ce Contrat de Licence Utilisateur Final Vous autorise à bénéficier d'une Maintenance pendant toute la Durée de la Licence ou, si Vous avez acheté une licence pour des Produits sous licence perpétuelle, pendant la Période de Maintenance, sous réserve de paiement par Vous de la Redevance de Maintenance applicable.

4.2 Vous reconnaissez et acceptez que les Produits Sous Licence et Sophos puissent communiquer directement et à distance, afin, mais sans y être limité, de vérifier Vos références, d'établir des rapports et des alertes, telles que des demandes d'assistance automatisées et des messages d'alerte, et d'effectuer la Maintenance.

4.3 Sophos se réserve le droit, à sa discrétion, de limiter le nombre d'Utilisateurs qui pourront contacter les services d'assistance technique de Sophos.

5. GARANTIE LIMITEE ET INDEMNITES

5.1 Sophos Vous garantit uniquement, pour une durée de quatre-vingts dix (90) jours à compter de la date d'achat (la "Période de Garantie"), (i) que les Produits Sous Licence fonctionneront en parfaite conformité avec la Documentation, à la condition d'être utilisés conformément avec la Documentation portant sur les systèmes d'exploitation désignés, et (ii) que la Documentation décrit adéquatement le mode d'exploitation des Produits Sous Licence dans tous leurs aspects matériels.

5.2 Si Sophos est notifiée par écrit d'une rupture de garantie pendant la Période de Garantie, l'entière responsabilité de Sophos et Vos uniques modes de réparation consisteront à (au choix de Sophos) rectifier ou remplacer les Produits Sous Licence et/ou la Documentation dans un délai raisonnable, ou encore, à fournir ou à autoriser le remboursement des Redevances sur retour du Produit accompagné de la preuve d'achat. Tout produit fourni en remplacement en vertu des dispositions de la présente garantie sera garanti pendant la Période de Garantie initiale résiduelle.

5.3 Vous Vous engagez à ce que Votre utilisation des Produits Sous Licence soit et continue à être conforme à l'ensemble des lois et réglementations pertinentes.

5.4 Vous Vous engagez à Vos propres frais à dégager de toute responsabilité, défendre et indemniser totalement et effectivement Sophos en cas de revendications, procédures, dommages, coûts, frais ou autres responsabilités découlant ou résultant de ou relatifs à Votre Utilisation des Produits Sous Licence (y compris, mais sans y être limité le non-respect des engagements pris par Vous à l'Article 5.3) et/ou toutes Suggestions.

6. EXCLUSION DE GARANTIES

6.1 A L'EXCEPTION DES GARANTIES PREVUES EXPRESSEMENT DANS L'ARTICLE 5 CI-DESSUS, SOPHOS ET SES CONCEDANTS DE LICENCES OU SES FOURNISSEURS TIERS ET LES FOURNISSEURS DE LOGICIELS INCLUS DANS LE LOGICIEL N'ACCORDENT, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, AUCUNE GARANTIE OU AUTRE ENGAGEMENT DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT RELATIF AU PRODUIT, QUE CE SOIT DE FAÇON EXPRESSE, IMPLICITE, LEGALE OU DE TOUTE AUTRE NATURE, NOTAMMENT, DE FAÇON NON EXHAUSTIVE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE AUX VICES CACHES, TOUTE GARANTIE DE QUALITE SATISFAISANTE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER, DE NON-CONTREFAÇON OU TOUTE AUTRE GARANTIE ISSUE DE LA PRATIQUE DES AFFAIRES OU D'AUTRES USAGES. CERTAINS ETATS/JURIDICTION N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES, ET L'EXCLUSION CI-DESSUS POURRA NE PAS S'APPLIQUER A VOUS ET VOUS POURREZ DISPOSER D'AUTRES DROITS JURIDIQUES QUI VARIERONT D'UN ETAT A L'AUTRE OU D'UNE JURIDICTION A L'AUTRE.

NONOBTANT CE QUI PRECEDE, SOPHOS N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE RELATIVE AU FAIT QUE LE PRODUIT SERA CONFORME A VOS ATTENTES OU QUE SON FONCTIONNEMENT SERA EXEMPT D'ERREUR OU D'INTERRUPTION OU QUE LES ERREURS AFFECTANT LE PRODUIT SERONT CORRIGEEES. SOPHOS N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE RELATIVE AU FAIT QUE LES PRODUITS SOUS LICENCE DETECTERONT ET/OU IDENTIFIERONT CORRECTEMENT ET/OU ELIMINERONT TOUTES LES MENACES, APPLICATIONS (QU'ELLES SOIENT MALVEILLANTES OU AUTRES) OU AUTRES COMPOSANTS.

6.2 SOPHOS NE SAURAIT GARANTIR QUE VOUS ETES EN DROIT DE BLOQUER QUELQUES APPLICATIONS TIERCES QUE CE SOIT ET DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUTES SUGGESTIONS FAITES PAR SOPHOS (Y COMPRIS, MAIS SANS Y ETRE LIMITE, PAR SES EMPLOYES, CONSULTANTS ET SOUS-TRAITANTS) EN RAPPORT AVEC VOTRE UTILISATION DU PRODUIT SOUS LICENCE ("SUGGESTIONS").

6.3 SOPHOS NE SAURAIT GARANTIR QUE VOUS ETES EN DROIT DE CHIFFRER OU DE DECHIFFRER LES INFORMATIONS DE TIERCES PARTIES.

6.4 VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ EN OUTRE QUE VOUS ASSUMEZ SEUL LA RESPONSABILITE EN MATIERE DE SAUVEGARDE CORRECTE DES DONNEES ET QUE VOUS PRENDREZ TOUTES LES MESURES APPROPRIEES POUR PROTEGER CES DONNEES. SOPHOS ET SES CONCEDANTS DE LICENCES DECLINENT TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE DE DONNEES.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITE

7.1. VOUS UTILISEZ LE PRODUIT A VOS RISQUES. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, EN AUCUN CAS SOPHOS OU SES CONCEDANTS DE LICENCES ET SES FOURNISSEURS OU LES FOURNISSEURS DE CERTAINS ELEMENTS INCLUS DANS LE LOGICIEL NE SAURAIENT ENCOURIR DE RESPONSABILITE ENVERS VOUS OU ENVERS TOUT TIERS PORTANT PLAINTTE CONTRE VOUS, AU TITRE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, CONSECUTIF, INCIDENT OU SPECIAL, OU AU TITRE DE TOUTE PERTE DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT, NOTAMMENT ET DE FAÇON NON EXHAUSTIVE, PERTE DE PROFIT, PERTE DE CONTRATS, INTERRUPTION D'ACTIVITE, PERTES OU CORRUPTION DE DONNEES. QUELLE QUE SOIT LEUR CAUSE ET QU'ILS SOIENT ISSUS D'UN CONTRAT OU D'UN DELIT, Y COMPRIS LA NEGLIGENCE, MEME SI SOPHOS A PU ETRE AVERTIE DE LA POSSIBILITE D'UN TEL DOMMAGE.

7.2. SI TOUTE LIMITATION, EXCLUSION OU STIPULATION DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL EST CONSIDEREE COMME NON VALIDE PAR TOUTE JURIDICTION COMPETENTE POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT ET SI SOPHOS DOIT, A CE TITRE, ETRE RECONNUE RESPONSABLE DE PERTES OU DE DOMMAGES POUVANT ETRE LEGALEMENT LIMITEES, UNE TELLE RESPONSABILITE, QUE CE SOIT A L'ISSUE D'UN CONTRAT, D'UN DELIT OU AUTRE, NE POURRA EXCEDER LE MONTANT LE MOINS ELEVE DES REDEVANCES DE PRODUITS SOUS LICENCES PAYEES PAR VOUS ET LE PRIX DU PRODUIT TEL QUE DEFINI PAR SOPHOS.

7. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITE DE SOPHOS A VOTRE EGARD DECOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC CE CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL NE POURRA EXCEDER LE MONTANT PAYE PAR VOUS POUR LE PRODUIT.

8. PARTAGE OPTIONNEL DES DONNEES

8.1 Si Vous choisissez de ne pas autoriser : (i) le partage des données avec Sophos, afin d'améliorer Votre protection contre les menaces ; ou (ii) une assistance à distance, le présent Article 8 ne Vous concerne pas.

8.2 Si Vous choisissez d'autoriser le partage de ces données additionnelles avec Sophos ou d'autoriser Sophos à fournir une assistance à distance, Vous acceptez de mettre en place des fonctions optionnelles permettant aux Produits Sous Licence de fournir à Sophos diverses données. Sophos n'envisage pas que ces données puissent comprendre des données propres, confidentielles ou permettant d'identifier les utilisateurs, mais Vous reconnaissez la possibilité que ces données puissent comprendre de telles données et garanzissez à Sophos que Vous avez obtenu toutes les autorisations nécessaires pour permettre le partage de ces données avec Sophos.

9. DROITS RESTREINTS DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS

Si Vous êtes une agence ou une autre entité du gouvernement des Etats-Unis, le Logiciel et la Documentation sont respectivement un logiciel de nature commerciale et une documentation logiciel de nature commerciale. Leur utilisation, leur duplication et leur divulgation sont alors soumises aux conditions du présent Contrat de Licence Utilisateur Final par FAR 12.212 ou DFARS 227.7202-3, tels qu'amendés.

10. REGLEMENTATION ET CONTROLE RELATIFS A L'EXPORTATION

Vous Vous engagez, par le présent document, à utiliser, divulguer et/ou transporter le Produit conformément aux lois et réglementations applicables en matière d'exportation et Vous êtes seul responsable de l'exécution de l'ensemble des formalités administratives relatives à l'utilisation, divulgation et/ou transport du Produit et relatives à un quelconque transfert conformément à l'Article 3.3.6. Vous Vous engagez à garantir et à indemniser Sophos en cas de plaintes, pertes, responsabilités ou dommages subis ou encourus par Sophos résultant de ou en relation avec tout manquement de Votre part aux termes du présent paragraphe.

11. RESILIATION

Vous êtes autorisé à résilier le présent Contrat de Licence Utilisateur Final à n'importe quel moment, en détruisant le Logiciel et les copies qui en ont été effectuées. Le Contrat de Licence Utilisateur Final et les droits qui Vous sont accordés seront immédiatement résiliés: (i) si Vous ne payez pas les Redevances conformément aux conditions de paiement, ou (ii) si Vous ne respectez pas l'une des stipulations du Contrat de Licence Utilisateur Final ; ou (iii) pour les Produits autres que les Produits sous licence perpétuelle, si Vous êtes insolvable, dans toute la mesure permise par la loi applicable. En cas de résiliation du Contrat de Licence Utilisateur Final, Vous Vous engagez à détruire le Logiciel et les copies qui en auront été effectuées. Dans un délai d'un (1) mois à compter de la résiliation du Contrat de Licence Utilisateur Final, Vous Vous engagez à fournir à Sophos une attestation écrite confirmant la destruction effectuée par Vos soins de tout ou partie du Logiciel et des copies de celui-ci. Si Vous avez acquis une licence d'utilisation d'un Produit de chiffrement, Vous Vous engagez à déchiffrer toutes les unités de lecture et les données chiffrées avant de désinstaller et de détruire le Produit. Au cas où Vous ne souhaiteriez pas résilier Votre licence pour le Produit de chiffrement, Vous devrez payer la Redevance applicable. Les Redevances payées ou exigibles ne sont pas remboursables sauf dans les limites expressément permises par la loi en vigueur.

12. CONFIDENTIALITE

12.1 Les Logiciels peuvent contenir des informations confidentielles qui sont secrètes et de valeur pour Sophos et ses concédants de licences. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ou à divulguer ces informations confidentielles autrement qu'en stricte conformité avec les stipulations du présent Contrat de Licence Utilisateur Final. Sophos se réserve le droit de divulguer des informations relatives au Contrat de Licence Utilisateur Final à des tiers à des fins de publicité et de promotion et :

12.1.1 Vous donnez la permission expresse à Sophos d'inclure et de publier Vos nom et logo dans les listes des clients Sophos des Produits Sous Licence ; et,

12.1.2 Vous acceptez que Sophos Vous envoie des courriels Vous proposant des informations, produits et services susceptibles de Vous intéresser ;

12.2 Si Vous ne souhaitez pas autoriser Sophos conformément aux Articles 12.1.1 et/ou 12.1.2, il Vous appartient d'en informer Sophos dans un délai maximum de sept jours à compter de la Date de Commencement de la Licence,

12.3 Nonobstant ce qui précède, Sophos traitera uniquement les données personnelles conformément à la Loi sur la protection des données de 1998. Ces données personnelles pourront être divulguées au sein du Groupe de sociétés Sophos.

13. GENERALITES

13.1. Aucun revendeur, distributeur ou détaillant auprès de qui Vous avez pu Vous procurer le Produit, n'a été désigné ou autorisé par Sophos à agir en tant que mandataire ou agent au nom et pour le compte de Sophos. Aucune de ces personnes n'a donc le pouvoir, exprès ou implicite, de conclure un contrat avec Vous ou de Vous fournir une quelconque déclaration ou garantie, ou de traduire ou modifier le présent Contrat de Licence Utilisateur Final d'une quelconque façon au nom et pour le compte de Sophos ou d'engager Sophos de quelque manière que ce soit.

13.2. Vous acceptez que Sophos utilise dans le cadre de son activité toutes les informations techniques que Vous lui aurez fournies, y compris, mais sans y être limité, les informations fournies dans le cadre du Partage Optionnel des Données spécifié à l'Article 8, aux fins de son activité, et notamment de maintenance et de développement des Produits.

13.3. Vous acceptez de payer la totalité des Redevances conformément aux factures de Sophos ou de ses revendeurs, distributeurs ou détaillants agréés, selon le cas. Sauf indication contraire, les Redevances sont exclusives de tout taxe fédérale, d'Etat, municipale ou autre taxe gouvernementale, ou impôt, droit d'entrée ou droit de douane. Vous acceptez de payer ces taxes, ou bien, à la place, de fournir un certificat d'exemption qui soit acceptable par Sophos et par les autorités concernées. Les factures peuvent prévoir un intérêt qui sera dû sur toutes les sommes qui ne seraient pas payées le jour de l'échéance

13.4. Vous devez autoriser par écrit Sophos ou un expert-comptable indépendant et désigné par Sophos à avoir accès à Vos locaux, Vos livres de comptabilité et autres registres à tout moment pendant les heures normales de travail à des fins d'inspection, d'audit, de vérification et de contrôle du processus d'exécution et de la réalisation même de Vos obligations conformément aux termes du présent Contrat de Licence Utilisateur Final, et ce, y compris, sans que ce soit limitatif, le paiement de toutes les redevances dues dans le cadre de la licence. Sophos ne pourra utiliser ce droit plus d'une fois par an. Si cet audit révèle que Vous avez payé moins de redevances que celles effectivement dues à Sophos, Vous serez facturé à ce titre et Vous devrez payer, dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture, un montant égal à la différence entre les redevances dues et celles que Vous avez payées. Si ce montant est supérieur à 5 % du montant des redevances dues ou bien si l'audit révèle que Vous avez violé une des restrictions de la licence prévues aux termes du présent Contrat de Licence Utilisateur Final, alors, sous réserve de tous les autres droits et réparations que Sophos pourrait avoir, Vous devrez également payer les coûts raisonnables de l'audit réalisé par Sophos.

13.5. Sophos pourra, à sa discrétion, sous-traiter tout droit ou obligation en vertu des présentes à toute filiale, tout revendeur, distributeur ou détaillant, selon le cas.

13.6. Sophos pourra, à tout moment modifier les termes et conditions du présent Contrat de Licence Utilisateur Final sur simple notification et ce, y compris, mais sans y être limité, en affichant sur son site Web à l'adresse URL www.sophos.com/legal les termes et conditions qui Vous seront applicables.

13.7. Le défaut ou le manquement de la part de Sophos de mettre en œuvre l'une quelconque des stipulations du présent Contrat de Licence Utilisateur Final ne pourra être considéré comme une renonciation à se prévaloir de l'un des droits qui lui sont conférés au titre du contrat.

13.8. L'illégalité, la non-validité ou la non-exécutabilité d'une stipulation quelconque du présent Contrat de Licence Utilisateur Final n'affecteront en aucune façon la légalité, la validité ou l'exécutabilité des autres termes de ce Contrat de Licence Utilisateur Final.

13.9. Si Vous avez conclu avec Sophos un contrat de licence de logiciel écrit couvrant l'utilisation du Produit, les conditions d'un tel contrat signé prévaudront sur les éventuels termes du présent Contrat de Licence Utilisateur Final qui seraient en contradiction avec ledit contrat. A défaut, le présent Contrat de Licence Utilisateur Final et l'Annexe constituent l'accord intégral entre les parties relatif au Produit et sa licence et remplacent toute autre communication, contrat ou autre engagement oral ou écrit relatif au Produit, à l'exception des communications, accords ou engagements frauduleux, qu'ils soient oraux ou écrits.

13.10. L'interprétation, la validité et l'exécution du présent Contrat de Licence Utilisateur Final sont soumises aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles, et à la juridiction non exclusive des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles. Nonobstant ce qui précède, Sophos et ses concédants de licence se réservent le droit de procéder à des mesures d'injonction et à d'autres mesures que Sophos jugera appropriées auprès de tout tribunal compétent. En cas de contradiction entre la version en langue anglaise du Contrat de Licence Utilisateur Final et toute traduction, la version en langue anglaise prévaudra.

Toute notification exigée par écrit à l'intention de Sophos effectuée dans le cadre du présent Contrat de Licence Utilisateur Final, ou question relative à celui-ci, doit être adressée au Secrétaire de la Société, Sophos Plc., The Pentagon, Abingdon, OX14 3YP, Royaume Uni.